

CACES® R489 - Chariot de manutention automoteur à conducteur porté

Réf : R489

Code : RS 5054(3) / RS 5059 (4)

Objectifs de la formation :

Connaître la réglementation en vigueur

Acquérir les connaissances théoriques et le(s) savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de chariot(s) de manutention automoteur à conducteur porté

Public cible :

Toute personne destinée à la conduite de chariot automoteur à conducteur porté :

- Catégorie 3 : Chariot élévateur frontal en porte-à-faux à capacité nominale ≤ 6 tonnes

- Catégorie 4 : Chariot élévateur frontal en porte-à-faux à capacité nominale > 6 tonnes

La situation d'handicap devra être précisée en amont afin de définir la faisabilité du projet et de trouver la solution adaptée.

Pré requis :

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)

Maîtrise orale de la langue française

Être majeur

Être muni des Equipements de Protection Individuelle (EPI) : tenue de travail, gants, casque, chaussures de sécurité,

Programme de la formation :

Module théorique :

Réglementation : connaissances générales • Technologie des chariots de manutention • Les principaux types de chariots de manutention - les catégories de CACES® • Notions élémentaires de physique • Stabilité des chariots de manutention • Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention • Exploitation des chariots de manutention • Vérification d'usage • Lecture d'abaque de charges • EPI (Équipements de Protection Individuelle)

Module pratique :

Prise de poste et vérification • Gerbaages en pile et mise en palletier • Fin de poste • Opérations d'entretien de premier niveau • Maintenance • Examen d'adéquation

Durée minimum : 2 J / 14 H

La durée peut être modifiée en fonction des risques/demandes spécifiques de l'entreprise ou de la profession

Moyens pédagogiques :

Présentiel

Alternance de questions/réponses et partage d'expériences

Mise en situation réelle sur des cas concrets

Exercices pratiques sur aire d'évolution

Moyens techniques :

Salle de formation équipée d'outils multimédias

Les épreuves pratiques se déroulent sur le plateau technique avec le(s) chariot(s) concerné(s)

Documents divers (VGP, certificat CE, manuel d'utilisation, ...)

Dispositif de suivi et d'évaluation de la formation :

L'apprenant apposera sa signature par demi-journée

Questionnaire d'évaluation de satisfaction des stagiaires à la fin de la formation

Attestation de formation

Validation de la formation :

Évaluation finale sanctionnée par le passage d'un test théorique (QCM) et d'un test pratique

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) R489 de(des) chariot(s) de manutention automoteur à conducteur porté concerné(s), si réussite, permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite

Validité : 5 ans

Dispensateur de la formation : Formateur reconnu compétent - ayant suivi une formation

Le(s) test(s) CACES® R489 réalisé(s) par une personne qualifiée dénommée "testeur" selon le référentiel des connaissances théoriques et pratiques de la Recommandation R489 de la CNAM